



DEPARTEMENT DE L'YONNE  
COMMUNE DE SERBONNES  
89140

-----  
tel. 03 86 67 11 25 – courriel : [mairie-serbonnes@wanadoo.fr](mailto:mairie-serbonnes@wanadoo.fr)

## **Procès-verbal du Conseil municipal** **du mardi 28 avril 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en séance ordinaire le 22 avril 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire

***Présents :*** Olivier MARTIN, Benoit JOING, Alexandra SERDIN, Christophe LE PREVOT, Aline DEMOLDER, Lucette VIGNERON, Didier GAUTHIER, Yves KREMER, Maïna GIRARD, Nicolas CHARIOT, Jérôme DALLA CIECA, Elodie GRITTE,

***Absent(s) :*** Benoît RICATEAU-DUPUIS

***Absent(s) excusé(s) :*** Eve JANOT, Priska BAPTISTE

***Pouvoir(s) :***

***Secrétaire de séance :*** Maïna GIRARD

**Ajout à l'ordre du jour : Assainissement - tarif redevance des eaux usées**

**Adoption du procès-verbal du CM du 03/04/2026**

Le Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 03/04/2026 a été adopté à l'unanimité par les membres présents, soit un total de 11 voix POUR (dont 0 pouvoir).

**2026-33 : Passage à la nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2026, pour le budget principal de la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Soit 11 voix POUR

Arrivé de Nicolas CHARIOT à 18h12

**2026-34 : Vote du Compte Financier Unique (CFU) de la commune :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, lequel retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'exercice.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion et permet une présentation commune des données ordonnateur/comptable.

Les résultats de clôture sont les suivants :

Section d'investissement

Dépenses

Prévu	1 480 406,80 €
Réalisé	584 517,40 €
Reste à réaliser	193 580,70 €

Recettes

Prévu	1 504 744,71 €
Réalisé	411 381,07 €
Reste à réaliser	379 799,20 €

Section de Fonctionnement

Dépenses

Prévu	973 518,31 €
Réalisé	651 733,55 €

Recettes

Prévu	973 518,31 €
Réalisé	1 016 506,50 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-173 136,33 €
Fonctionnement :	364 772,95 €
Résultat global	191 636,62 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Considérant la présentation faite par Monsieur le Maire ;

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix POUR, (dont 0 pouvoir)

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte du comptable public ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

**2026-35 : Affectation du résultat 2025 de la Commune**

Présentation des chiffres par Olivier MARTIN

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MARTIN Olivier, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de	68 219,10 €
✓ Un excédent reporté de	296 553,85 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	364 772,95 €
✓ Un déficit d'investissement de	173 136,33 €
✓ Un excédent des restes à réaliser de	186 218,50 €
Soit un besoin de financement de	13 082,17 €

DECIDE, à l'unanimité par 12 voix POUR (dont 0 pouvoir), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent =	364 772,95 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) =	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) =	364 772,95 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit =	173 136,33 €

## **2026-36 Vote des taux des taxes directes locales pour 2026**

M Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer chaque année le taux des taxes directes locales ;

A la demande de la commission des finances les services fiscaux ont réalisé des simulations pour une augmentation de 1%, 2% et 3% des produits fiscaux de FB et FNB ;

Vu le budget de la commune proposé pour l'exercice 2026,  
Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et  
Après délibération, le résultat des votes à main levée est le suivant :

Pour la reconduction des taux de 2025 = 3 voix dont 0 pouvoir  
Pour l'augmentation de 1% du produit fiscal = 9 voix  
Pour l'augmentation de 2% du produit fiscal = --voix  
Pour l'augmentation de 3% du produit fiscal = -- voix  
le conseil municipal, à majorité, soit par 9 voix POUR (dont 0 pouvoir)

1°) VOTE une augmentation de 1 % sur les produits fiscaux de FB et de FNB pour 2026

2°) VOTE les taux suivants pour 2026 :

**Taxe foncière .....36.33 %**  
**Taxe foncière (non bâti) .....47.75 %**  
**Taxe d'habitation .....16.78 %**

Soit un produit fiscal attendu de **377 863,00€**

## **2026-37 : Vote des subventions 2026 aux associations et organismes :**

Sur proposition du Maire, après délibération,

Après délibération, le conseil municipal, à majorité, soit par 6 voix POUR, 5 ABSENCES  
(dont 0 pouvoir)

VOTE les subventions suivantes :

Organisme ou association bénéficiaire	Montant de la subvention	Observations
Association foncière Serbonnes	5000,00€	
Assoc CVTCA	200,00€	
Comité des fêtes de Serbonnes	1000,00€	
Coop scolaire école Serbonnes	1700,00€	
Assoc Souvenir Français	240,00€	

Sens natation	90,00€	
Assoc. Conservatoire de SENS	30,00€	
Association Vita Gym	200,00€	
Caisse des Ecoles de Serbonnes	1200,00€	
Assoc. Société de chasse de Serbonnes	300,00€	
Assoc. Orchestre d'Harmonie de Ponts/Yonne		
CPN Réveil Nature	30,00€	
Pétanque Serbonnoise	200,00€	
G-Fight Savate Boxe française	150,00€	

.....Soit un total de 10 340 €

Les crédits seront inscrits au BP 2026 soit un total de 10 340 €

### **2026-38 : Vote du budget 2026 de la Commune :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire, vote à l'unanimité, par 12 voix POUR (dont 0 pouvoir), les propositions nouvelles du budget primitif 2026

#### Section de fonctionnement

Dépenses	1 030 267,41 €
Recettes	1 030 267,41 €

#### Section d'investissement

Dépenses	879 489,37 €
Recettes	693 270,87 €

#### **Pour rappel, total budget**

##### Investissement

*Dépenses 1 073 070,07 € (dont 193 580,70 € de RAR)*

*Recettes 1 073 070,07 € (dont 379 799,20 € de RAR)*

##### Fonctionnement

*Dépenses 1 030 267,41 €*

*Recettes 1 030 267,41€*

## **2026-39 : vote du Compte Financier Unique (CFU) du service assainissement :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, lequel retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables réalisées au cours de l'exercice.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion et permet une présentation commune des données ordonnateur/comptable.

Les résultats de clôture sont les suivants :

### Section d'investissement

#### Dépenses

Prévu	54 669,30 €
Réalisé	19 576,66 €
Reste à réaliser	0,00 €

#### Recettes

Prévu	54 669,30 €
Réalisé	39 614,61 €
Reste à réaliser	0,00 €

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

Prévu	140 175,81 €
Réalisé	109 847,47 €

#### Recettes

Prévu	140 175,81 €
Réalisé	116 423,18 €

### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	20 037,95 €
Fonctionnement :	6 575,71 €
Résultat global	26 613,66 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;  
Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;  
Considérant la présentation faite par Monsieur le Maire ;  
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, soit par 11 voix POUR, (dont 0 pouvoir)  
APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;  
CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte du comptable public ;  
ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;  
DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

### **2026-40 : Affectation du résultat 2025 du service de l'assainissement**

Présentation des chiffres par Olivier MARTIN

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MARTIN Olivier, Maire, après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 ;  
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

✓ Un excédent de fonctionnement de	53 250,40 €
✓ Un excédent reporté de	59 826,11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	6 575,71 €
✓ Un excédent d'investissement de	20 037,95 €
✓ Un excédent des restes à réaliser de	0,00 €
Soit un besoin de financement de	20 037,95 €

DECIDE, à l'unanimité par 12 voix POUR (dont 0 pouvoir), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent =	6 575,71 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) =	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) =	6 575,71 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent = 20 037,95 €

### **2026-41 : Vote du budget 2026 du service assainissement :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Olivier MARTIN, Maire, vote à l'unanimité, par 12 voix POUR (dont 0 pouvoir), les propositions nouvelles du budget primitif 2026

Section d'investissement

Dépenses	19 790,96 €
Recettes	52 200,61 €

Section de fonctionnement

Dépenses	88 783,69 €
Recettes	88 783,69 €

**Pour rappel, total budget**

Investissement

Dépenses 19 790,96 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes 52 200,61 € (dont 0,00€ de RAR)

Fonctionnement

Dépenses 88 783,69 €

Recettes 88 783,69 €

**2026-42 : Opération travaux sur l'église Saint-Victor – présentation des devis des entreprises GEOPAT et RECONNAISSANCE STRUCTURALE Devis – Radiographie de la clé pendante**

M le Maire communique le devis établis par les entreprises GEOPAT et RECONNAISSANCE STRUCTURALE pour effectuer la radiographie de la clé pendante.

Présentation des DEVIS :

GEOPAT = 3.701,00€ HT (4.441,20€ TTC)

RECONNAISSANCE STRUCTURALE= 1.351,00€ HT (1.621,20€ TTC)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 12 voix POUR (dont 0 pouvoir)

ACCEPTE le devis établi par l'entreprise GEOPAT

AUTORISE le Maire à signer le devis établi par GEOPAT

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au BP 2026 de la Commune

**2026-43 : Opération travaux sur l'église Saint-Victor - demande de subvention – Radiographie de la clé pendante**

M le Maire expose la radiographie de la clé pendante de l'église SAINT-VICTOR cette étude vise à évaluer précisément l'état structurel de cet élément et à déterminer s'il est nécessaire d'envisager des travaux de renforcement. En effet, des interrogations subsistent quant à sa stabilité, et l'architecte préconise la réalisation de cette analyse afin de lever tout doute. L'opération est évaluée à 3.701,00€ HT (4.441,20€ TTC)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 12 voix POUR (dont 0 pouvoir)

- APPROUVE le contenu de l'opération et le montant des travaux évalués à partir du devis reçu.
- AUTORISE la recherche de demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (DRAC)

### **2026-44 : Assainissement - tarif redevance des eaux usées :**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné la situation financière du service d'assainissement et avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif aux frais de fonctionnement du réseau, des postes de relevage et de la station d'épuration,

DÉCIDE d'augmenter la redevance d'assainissement applicable au mètre cube d'eau usée,

FIXE à 2,20 € HT (deux euros vingt hors taxe) le montant de ladite taxe,

DIT que cette tarification est applicable immédiatement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit par 12 voix POUR, (dont 0 pouvoir)

### **Affaires diverses**

#### **Église : Benoît JOING**

- Les travaux des faitières sont terminés.
- La réception des travaux est prévue le jeudi 30 avril 2026.

#### **Voie verte : Olivier MARTIN**

- Une réunion s'est tenue le mardi 28 avril 2026 au matin concernant la voie verte. À ce jour, après un courrier en retour du Président de la CCYN indiquant qu'il prenait ce dossier en charge, aucun autre retour du courrier recommandé avec accusé de réception (RAR) n'a encore été reçu.
- L'inauguration de la voie cyclable le long de la D606 a eu lieu à Villemanoche.
- Deux accidents ont été recensés sur la voie verte :
  - un cycliste victime d'une triple fracture du poignet ;
  - un piéton souffrant d'un tassement de la rotule.

Ces accidents seraient liés à une différence de niveau entre le bas-côté et la chaussée, ceci créant une "marche" dangereuse et piégeant. Ces éléments figurent dans les malfaçons que la municipalité a signalées dans son courrier recommandé envoyé à la CCYN, donneur d'ordre et en responsabilité de ce chantier, afin qu'elles soient consignées comme réserves.

Une demande a également été formulée pour le remplacement du remblai en raison de la présence de morceaux de fer, de verre et d'autres déchets dangereux.

Dans l'attente des conclusions de la réunion du 28/04/2026, il est rappelé que :

- la voie verte s'étend jusqu'à environ 50 mètres du beige en direction de Courlon, puis après les étangs de M. Beauvais jusqu'aux barrières ;

- cet aménagement ayant été réalisé sans transfert de propriété, suivant la convention avec VNF que la CCYN a signé, son entretien et sa responsabilité relèvent de la Communauté de Communes Yonne Nord.
- M. Olivier MARTIN souligne un important problème de sécurité, précisant son inquiétude sur les dispositions prises par la Communauté de Communes au niveau de son assurance pour couvrir ces installations et les incidents liés. Une demande de précisions sur ce sujet a été faite au Président.

M. Olivier MARTIN souligne un important problème de sécurité, précisant que la Communauté de Communes ne disposerait pas d'assurance adaptée.

### **Appel à candidatures – Commissions de la Communauté de Communes**

Ont intégré les commissions de la Communauté de Communes :

- Benoît ;
- Olivier ;
- Eve.

### **SIVOM**

M. Loïc MARTIN a été élu au SIVOM.

### **Course cycliste du 25 avril 2026**

- M. Olivier MARTIN remercie l'ensemble des bénévoles pour leur implication dans l'organisation de la course cycliste du 25 avril 2026.

La manifestation s'est globalement bien déroulée, malgré plusieurs points d'amélioration à prévoir pour les prochaines éditions.

### **Participation**

- 55 enfants ont participé à la course, ce qui constitue une grande réussite.

### **Sécurité**

- M. Didier GAUTHIER demande s'il serait possible de rendre le port des gants obligatoire, au même titre que le casque, afin de limiter les blessures lors des chutes à vélo.

Il est également proposé d'offrir une paire de gants aux enfants lors de la remise des dossards.

### **Occupation de la voie verte**

- M. Benoît JOING indique que M. CHAMPION, représentant de la Communauté de Communes, s'est plaint de l'occupation de la voie verte pendant la course et d'un manque de communication.

M. Olivier MARTIN répond que la Communauté de Communes avait été informée, une invitation ayant été faite lors d'une réunion préparatoire.

### **Organisation future**

- Pour les prochaines éditions, il est proposé :
  - de ne plus rouvrir les routes entre chaque course afin de sécuriser le tour de chauffe des participants ;
  - d'améliorer la sécurité à l'intersection de la rue de Bordeaux et de la rue des Noyers, plusieurs situations dangereuses ayant été signalées par Ludovic et Stéphanie.

### **Demande de salle**

M. Gilles DENISOT souhaite réserver la salle des fêtes fin juin / début juillet afin d'organiser un barbecue pour l'association vélo.

La salle étant déjà louée, une autre solution d'organisation lui sera proposée.

### **Cérémonie du 8 mai**

Une demande de participation des élus est formulée pour la cérémonie du 8 mai.

Rendez-vous prévu vers 11h15 / 11h30 au monument aux morts.  
Entre 80 et 100 personnes sont attendues.

**« Ville à Joie »**

M. Benoît JOING informe qu'un événement « Ville à Joie » se tiendra le 18 septembre 2026.  
À cette occasion, un concert de l'harmonie de Pont-sur-Yonne et Sergines est proposé de 20h à 21h.

**Intervention à l'IFOREP**

Mme Aline DEMOLDER demande une intervention des agents municipaux pour :

- le désherbage ;
- le nettoyage ;
- L'enlèvement des toiles d'araignées à l'IFOREP.

**PLUI**

M. Yves KREMER demande à quelle date aura lieu la prochaine réunion du PLUI.  
M. Olivier MARTIN indique qu'aucune date n'est prévue pour le moment.

**Proposition de course à pied**

M. Yves KREMER propose également l'organisation d'une course à pied sur le modèle de la course cycliste.

M. Olivier MARTIN se déclare favorable au projet, tout en précisant qu'il devra être porté par une association pour des raisons d'assurance.

M. Didier GAUTHIER suggère l'organisation d'une course d'environ une heure où chaque participant serait couvert par sa propre assurance.

M. Olivier MARTIN indique que Carlos de Courlon a une association et que les personnes intéressées pourraient prendre contact afin d'échanger sur ce projet.

Séance levée à 22h06

La secrétaire de séance,  
Maïna GIRARD



le Maire,  
Olivier MARTIN



